Accompagner les propriétaires non éligibles aux aides de l'ANAH pour la réalisation de travaux d'économie d'énergie



# Communauté de Communes Vendée-Sèvre-Autise

#### **Anne PETERTIL**

Service Etudes et Aménagement, Habitat, Urbanisme et Prévention des risques 25 rue de la Gare- Oulmes 85 420 RIVES D'AUTISE Tel : 02 51 50 48 80

etudes.techniques@cc-vsa.com

## **OBJECTIFS ET DESCRIPTIF DE L'ACTION**

- Lutter contre la précarité énergétique
- Promouvoir les travaux permettant d'améliorer la performance énergétique des logements
- Améliorer les conditions de vies des ménages (confort thermique, gain d'énergie et baisse de la facture énergétique)
- Limiter les émissions de gaz à effet de serre

## **TYPE D'AIDE**

Subvention/prime

## SECTEUR GEOGRAPHIQUE

Communauté de communes Vendée Sèvre Autise

# **TYPE DE BENEFICIAIRES**

Propriétaires occupants non éligibles aux aides de l'ANAH.

# **CONDITIONS DE L'OCTROI DE L'AIDE**

- o Etre propriétaire d'un logement achevé depuis au moins 15 ans ;
- Ne pas avoir bénéficié d'une prime pour des travaux d'économie d'énergie de la Communauté de Communes Vendée Sèvre Autise dans les 10 ans (à compter du paiement de la prime);
- o Effectuer des travaux par des professionnels ;
- Le montant minimum des travaux est de 1 000 €;
- Aide non cumulable avec les aides de l'ANAH.

# MONTANT DE L'AIDE (AIDES FORFAITAIRES) OU POURCENTAGE

## > Travaux classiques :

Ouvertures, isolation horizontale et/ou verticale, pompe à chaleur aérothermique, chauffe-eau thermodynamique, VMC hygroréglable ou double flux, poêle à bois ou à pellets.

Une subvention de 20 % du montant TTC des travaux, plafonnée à 700€ par logement.

## ■ Travaux éco-responsables :

Chauffe-eau solaire, chauffage solaire, chaudière bois, pompe à chaleur géothermique, panneaux photovoltaïques, éolienne

Une subvention de 20 % du montant TTC des travaux, plafonnée à 1400€ par logement.

## PARTENAIRES FINANCIERS OU CONTRACTUELS

Conseil départemental (crédits délégués de l'ANAH)

# **ENVELOPPE BUDGETAIRE AU TITRE DE L'ANNEE EN COURS**

Objectif de 45 logements par an. Crédit de la CC VSA de 42 000 € par an.

# **BILAN DES ANNEES PRECEDENTES**

Bilan depuis la création de l'action en 2016 :

- 61 dossiers subventionnés par la communauté de communes pour les économies d'énergie, pour un budget de 40 343 €, dont 18 dossiers en 2019, soit 11 772 € de crédits de la CCVSA.

## **OBSERVATIONS**

Bilan de l'OPAH en 2019 : 193 955€. Le montant alloué par action est détaillé dans chacune des fiches de la collectivité.

Le budget 2020 de la nouvelle OPAH 2020-2023 s'élève à 201 841 € dont 70 000€ annuels destinés au suivianimation. Le montant ventilé par action est détaillé dans chacune des fiches de la collectivité.